

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Samedi 19 avril 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCCOT Gérard MOREL, Carole CHAUTARD, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Alexandre ANDRE, Virginie GAGNEUX, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, François BLANC, Sylvie LONG.

Excusée : Patrick ARBAN (Pouvoir à Bernard MALIN)

Réuni, en séance extraordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur la question suivante et :

- Prend acte du retrait de la proposition de M. et Mme BERTHAUD pour l'acquisition des parcelles ZM 239 et ZM 240 confère la délibération du 19 mars 2014.
- Accepte de vendre une superficie de 3ha 20a 09ca, issue du bornage portant sur les parcelles ZM 195-230-239-240-245 à M. et Mme Eric VIRIOT au prix de 280 000.00 €uros.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Valérie GUYON.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 24 avril 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT Gérard MOREL, Carole CHAUTARD, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Alexandre ANDRE, Virginie GAGNEUX, Virginie GAGNEUX, Sylvie LONG.

Excusée : Michel PIRAT, François BLANC.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, après une présentation succincte du budget primitif 2014 aux nouveaux membres, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et :

- Décide d'embaucher Monsieur Stéphane ECOCHARD en tant qu'adjoint technique polyvalent à partir du 13 mai 2014, pour une durée hebdomadaire de 17h50 durant 5 mois afin de palier au surcroit de travail de l'adjoint technique titulaire.
- Accepte de louer le logement, situé « Le Village » au rez de chaussée du bâtiment de la salle polyvalente, à la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes afin d'y loger ses agents contractuels saisonniers, et fixe le loyer mensuel à 150.00 €uros, charges comprises. Un contrat de location sera établi pour six ans, à compter du 1^{er} mai 2014.
- Décide de retirer la délibération du 3 avril 2014 concernant la délégation au Syndicat Mixte Bresse Revermont, ce délégué étant désigné par la Communauté de Communes du Canton de St Trivier de Courtes.
- Organise le repas des personnes âgées qui se déroulera le 18 mai 2014
- Prend connaissance des différents courriers.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.



Valérie GUYON.